

Rue Gustave Courbet - Aménagement de voirie

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des travaux de reconstruction de la passerelle Denfert Rochereau, une importante restructuration du réseau d'eau potable est prévue, notamment dans la rue Gustave Courbet, avec la mise en place d'une canalisation de diamètre 350 mm. La pose de cette conduite est d'ailleurs coordonnée avec le renouvellement des réseaux GDF et EDF.

Profitant de l'opportunité de ces travaux, les commerçants de la rue Courbet ont sollicité le réaménagement de la voirie. Un accord de principe leur a été donné.

Après concertation avec tous les riverains, un avant-projet d'aménagement a été retenu, avec comme idée générale :

- la suppression du stationnement entre la rue Paris et la rue Proudhon ; seule une aire de livraisons sera délimitée au droit du n° 22,

- la construction d'une chaussée centrale en enrobés de 3 m de large,

- l'élargissement des trottoirs actuels à 2,50 m en moyenne avec un revêtement asphalte tramé par des bandes de pavés au droit des entrées,

- la pose de bornes métalliques en limite des trottoirs afin d'éviter le stationnement.

Le coût de ces travaux est estimé à 1 000 000 F et leur réalisation programmée dans l'été, à la suite des interventions sur les réseaux.

Ils seront confiés au groupement d'entreprises adjudicataire des travaux de voirie du pont Denfert Rochereau.

Le financement de cette opération figurera au chapitre 901.11/235.087008 service 30300 (Reconstruction du pont Denfert Rochereau) après transfert d'un crédit de 1 000 000 F inscrit au chapitre 901.10/233.089508.30300.

Après avis favorable de la Commission n° 8 de Voirie, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le projet défini ci-dessus,

- autoriser M. le Député-Maire à signer un avenant au marché de voirie du pont Denfert Rochereau, ainsi que les ordres de service permettant l'exécution complète des travaux, dans la limite des crédits inscrits au budget,

- procéder au transfert de crédit sus-indiqué.

M. NACHIN : Je vais être logique et pour faire plaisir à mon ami PINARD, je dirai que le problème de la circulation et du stationnement est un problème d'ensemble et que faire des petites opérations qui coûtent cher, comme c'est prévu rue Gustave Courbet, ne me satisfait pas. C'est pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec cette proposition. On voit ce que donne la rue piétons-bus avec le stationnement rue Battant et Grande Rue.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, je signalerai simplement pour votre information, que ces travaux ont été souhaités par l'ensemble des habitants et des commerçants de la rue Gustave Courbet et que c'est en parfaite connaissance des choses que nous avons modifié notre programme pour le faire en même temps que des travaux sur le réseau d'eau, etc. et une remise en état qui leur paraît correcte, de cette partie de la voirie. Il y a donc une opposition de la part de Mme FOLSCHWEILLER.

Mme FOLSCHWEILLER : Ce n'est pas une opposition, c'est simplement pour rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure : si des terrasses sont prévues sur les trottoirs, il est absolument impératif de laisser un passage pour les piétons, afin qu'ils ne soient pas obligés d'utiliser la voie centrale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr. Alors résoudre la quadrature du cercle pour donner raison aux piétons, pour faire passer les automobiles et encore aux commerçants qui mettent des terrasses là-dessus, allez-y ! Avec tout cela, on est bien obligé de faire des choix. Alors ces choix ne sont pas conformes pour vous et pour nous, je pense que nous essayons d'agir en concertation avec ceux qui vivent et qui travaillent là, pour essayer de faire au mieux. Alors, de temps à autre ce sont les piétons qui sont plutôt mal lotis et puis d'autres fois, c'est... mais on n'y peut rien.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est une simple question de sécurité ; je vous assure que Place du Marché, les personnes âgées, les enfants qui se rendent au Conservatoire, sont obligés, quand il fait très beau et que tous les restaurants sont installés sur les trottoirs, de marcher sur la chaussée. A midi il est absolument impossible d'utiliser les trottoirs !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous voulez de l'animation au centre-ville...

M. RÉGNIER : Je répondrai qu'on a fait de la concertation. On a tenu compte justement de ce qui n'allait pas ailleurs pour améliorer les futurs aménagements de la voirie, puisque d'emblée, avec l'ensemble des commerçants, des habitants du quartier, on a décidé de mettre des bornes tout le long. Il n'y aura donc aucune possibilité aux automobiles de monter sur le trottoir. Voilà les propositions qui sont faites.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On améliore toujours les choses.

M. RÉGNIER : Je vous signale que les trottoirs font 50 cm de large et qu'il vont faire 2,50 m et il est vrai que les 3 ou 4 cafés auront sûrement une terrasse. Je crois que les autorisations ne sont pas données mais ils sont demandeurs pour animer aussi le commerce dans la rue. Cependant, il a été souhaité, en concertation avec tout le monde, qu'il y ait juste une seule rangée de table sur 2,50 m.

La discussion est close.

Après en délibéré, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, les propositions du Rapporteur.